DECISION DU MAIRE EN DATE DU 1 1 DEC 2022

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du 28 mai 2020 par laquelle Monsieur le Maire a reçu délégation de pouvoir par le Conseil Municipal, visée en Préfecture le 03 juin 2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02 juin 2020 ;
- Vu les accords-cadres multi-attributaires à bons de commande pour l'Acquisition de vêtements des agents de la Police Municipale et les agents de surveillance de la voie publique n° 2021210176 Lot n° 1 : tenue des agents ; n° 2021210177 Lot n° 2 : gilets pare-balles ; n° 2021210178 lot n° 3 : chaussures et n° 2021210179 Lot n° 4 : accessoires et petites fournitures conclu avec la société MARCK ET BALSAN (92230 GENNEVILLIERS) du 15 décembre 2021, pour les lots et les seuils définis pour la durée de l'accord-cadre soit 12 mois, pouvant être reconduit tacitement 2 fois pour une durée de 12 mois :

Lots	Désignation	Maximum de commandes par période annuelle de l'accord-cadre en € H.T.	
Lot n°1	Tenue des agents	37 000 € H.T.	
Lot n°2	Gilets pare-balles	6 000 € H.T.	
Lot n°3	Chaussures	12 000 € H.T.	
Lot n°4	Accessoires et petites fournitures	5 000 € H.T.	
TOTAL		60 000 € H.T. Soit 180 000 € H.T. maximum pour 3 ans	

- -Vu l'article R. 2194-1 du Code de la Commande Publique autorisant la modification des marchés en cours d'exécution ;
- Vu l'article 17.1 « Clauses de réexamen » du Cahier des Clauses Administratives Particulières ;
- Vu la Circulaire du 22 septembre 2022 relative à l'exécution des contrats de la Commande Publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières ;
- Considérant que le titulaire MARCK ET BALSAN a fait une demande d'application de nouveaux tarifs en cohérence avec la conjoncture économique ;
- Considérant que le marché prévoit une révision annuelle, par référence au tarif ou au barème que le titulaire pratique à l'égard de l'ensemble de sa clientèle ;
- Considérant la nécessité de conclure un avenant n°1.

DECIDONS

ARTICLE 1:

Le Cahier des Clauses Administratives est modifié comme suit :

"6.2 - Modalités de variation des prix

Les prix de l'accord-cadre sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de Juin 2021; ce mois est appelé " mois zéro ".

Les prix sont ajustables trimestriellement, par référence au tarif.

La référence utilisée est : au tarif ou au barème que le titulaire pratique à l'égard de l'ensemble de sa clientèle. Le titulaire du marché s'engage, sous peine de forclusion, à notifier ses nouveaux tarifs (ou son nouveau barème) au pouvoir adjudicateur avec un préavis de 15 jours avant la date prévue pour l'application de l'ajustement.

Clause limitative dite " de butoir " : sans objet ."

ARTICLE 2:

Le reste sans changement.

ARTICLE 3:

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

ARTICLE 4:

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur Général des Services Techniques sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le

Le Maire-Adjoint

incent MEDILI

0 1 DEC 2022,

Transmis en Préfecture le : 🙀 🔓 DEC 2022

Publié ou notifié le :





- O HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité: VILLE GAP (05)

Utilisateur: ACTES VILLE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes individuels
Numéro de l'acte :	D2022_12_487
Date de la décision :	2022-12-16 00:00:00+01
Objet :	Accords-cadres n° 2021210176 - 2021210177 - 2021210177 - 2021210178 - Acquisition de vêtements des agents de la Police Municipale et des agents de surveillance de la voie publique Titulaire : MARCK ET BALSAN - Avenant n°1
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20221216-D2022_12_487-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier	
Nom métier :			
005-210500617-20221216-D2022_12_487-AI-1-1_0.xml	text/xml	1048	
Nom original :			
D_11839.pdf	application/pdf	57048	
Nom métier :			
99_AI-005-210500617-20221216-D2022_12_487-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	57048	

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 décembre 2022 à 10h58min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 décembre 2022 à 10h58min37s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 décembre 2022 à 11h07min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 décembre 2022 à 11h07min31s	Reçu par le MI le 2022-12-16